

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALEDIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

Sous direction anti-terroriste

n° 579/2008/ 20

AFFAIRE :***C/Rose KANYANGE épouse
KABUYE et autres.***

Assassinats et complicité d'assassinats en relation à titre principal ou connexe avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur et association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

OBJET :

Exploitation de l'enregistrement vidéo de l'audition du témoin NGIRUMPATSE Pascal réalisée le 14/09/2010 à KANOMBE au cours de l'exécution de la commission rogatoire internationale en date du 7 juin 2010 délivrée aux autorités judiciaires rwandaises.

PROCES-VERBALD 7970
(6P)L'an deux mille onze,
Le trente et un octobre à quinze heures**NOUS : Stéphane BALLARIN****Brigadier/Chef de police en fonction à la
Sous direction antiterroriste de la
Direction centrale de la police judiciaire**

- Officier de Police Judiciaire en résidence à Levallois-Perret (92), -----
- Nous trouvant au service, -----
- Poursuivant l'exécution de la commission rogatoire délivrée le 17 décembre par messieurs Marc TREVIDIC et Philippe COIRRE, Vice-présidents chargés de l'instruction près le tribunal de grande instance de PARIS, relative à l'information numéro 579/2008 suivie contre Rose KANYANGE épouse KABUYE et autres des chefs d'assassinats et complicité d'assassinats en relation à titre principal ou connexe avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur et association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme -----
- Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, -----
- Vu la commission rogatoire internationale en date du 7 juin 2010 émanant de Monsieur Marc TREVIDIC et Madame Nathalie POUX, vice-présidents chargés de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris à destination des autorités judiciaires rwandaises avec offres de réciprocité, -----
- Vu la mission d'exécution de cette demande d'entraide pénale internationale effectuée au Rwanda du 11 au 18 septembre 2010, -----
- Vu les auditions de témoins enregistrées lors de cette mission par les fonctionnaires du Service central d'Identité Judiciaire d'ECULLY et les CD-Rom subséquents placés sous scellés 579/2008/CRI RWANDA/EXP/AUDITIONS TEMOINS. -----
- Vu la copie de travail de ces enregistrements réalisée lors des gravures de CD Roms. -----
- Vu les instructions reçues du magistrat mandant de retranscrire ces auditions en nous assurant par le truchement d'un nouvel interprète de la fiabilité de l'interprétariat effectué lors de ces enregistrements ,-----
- Vu notre réquisition en date 27 octobre 2011 à Madame Françoise KAYITESI, interprète assermentée en langue kinyarwanda et en sa présence constante, exploitons comme suit l'interrogatoire de NGIRUMPATSE Pascal effectué le 14/09/2010 à KANOMBE.-----

- L'audition du témoin est réalisée en présence de Monsieur Marc TREVIDIC (MT) et Madame Nathalie POUX (NP), d'un officiel local, ainsi que d'une interprète. -----
- Précisons que, le témoin ne sachant parler en langue française, tous les propos sont traduits simultanément par une interprète présente sur les lieux de l'audition. -----
- Notons que l'audition est effectuée dans un quartier résidentiel comportant plusieurs maisons clôturées. -----
- (Après interpellation de l'officiel local, le témoin lève la main droite) Moi, NGIRUMPATSE Pascal, je jure de dire la vérité, en cas de parjure, que je



--- Suite du procès verbal d'exploitation de l'enregistrement vidéo de l'audition du témoin NGIRUMPATSE Pascal.

2

subisse la rigueur de la loi.

--- Remarque de Mme KAYITESI : «...que je sois sanctionné par la loi. »

--- **QUESTION MT** : Il peut donner sa date de naissance, son lieu, pour qu'on ait son identité complète ?

--- **REPONSE** : Je suis né le 13 avril 1965, secteur de « NYARUSANGE », district de « MUHANG-GITARAMA ».

--- **QUESTION MT** : Est-ce que vous vous rappelez où était la maison d'Edouard de SAINT QUENTIN, le militaire français ?

--- **REPONSE** : (il fait un geste de la main en désignant quelque chose devant lui) *Les trois maisons étaient habitées par les militaires français chargés de l'instruction des paras, et je ne serais pas dire exactement laquelle était habitée par Monsieur SAINT QUENTIN.*

--- Monsieur Marc TREVIDIC demande au caméraman de se placer derrière le témoin afin de filmer les maisons en question.

--- **QUESTION MT** : Et par contre, le docteur belge, le docteur « PASSUC », est-ce qu'il sait où il était ?

--- **REPONSE** : *Je ne connais pas la maison où il habitait.*

--- **QUESTION MT** : Vous pouvez montrer avec le bras les maisons des français ?

--- **REPONSE** : (il montre les maisons se trouvant face à lui) *Les trois maisons... (inaudible).*

--- **QUESTION Officiel local** : Il peut donner sa profession... (inaudible) ?

--- **REPONSE** : *J'étais militaire parachutiste, aide moniteur para commando, j'aidais les instructeurs, y compris les français.*

--- **QUESTION MT** : Son grade ?

--- **REPONSE** : *J'étais caporal.*

--- **QUESTION Officiel local** : Il peut nous dire quand l'avion a été attaqué, s'il était aux environs ?

--- **REPONSE** : *Il était aux environs mais pas ici, tout près du camp.*

--- **QUESTION Officiel local** : Est-ce qu'il a vu les tirs toucher l'avion ?

--- **REPONSE** : *Je l'ai vu.*

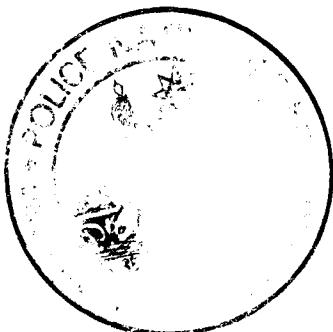
--- **QUESTION MT** : Dans ce cas là, il va nous montrer où il était à ce moment là, on va y aller ?

--- **REPONSE** : *D'accord.*

--- Notons que l'audition se poursuit à proximité d'un chantier de plusieurs maisons en construction.

--- **QUESTION MT** : Est-ce l'endroit où vous vous trouviez quand vous avez vu l'avion le 6 avril ?

--- **REPONSE** : *J'étais exactement ici, il revenait d'une buvette, il venait de*



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

--- Suite du procès verbal d'exploitation de l'enregistrement vidéo de l'audition du témoin NGIRUMPATSE Pascal.

3-----

prendre un verre.

--- QUESTION MT : On est où ici, par ce qu'on ne connaît pas, on est où, c'est le village ?

--- REPONSE : A l'époque, on appelait ça « Kujtara ».

--- QUESTION MT : C'est le village de « Kanambé » ?

--- REPONSE : C'est un quartier.

--- QUESTION MT : Mais un quartier de « Kanambé », on est à « Kanambé » ici ?

--- REPONSE : Oui, on est à « Kanambé », secteur « NYARUSANGE ».

--- QUESTION MT : Vous pouvez nous dire dans quelle direction..., vers où vous avez vu l'avion, nous l'indiquer ?

--- REPONSE : (il montre une direction avec sa main) Il rentrait de « Massaka » pour atterrir à l'aéroport.

--- Il place un homme sur la route afin de montrer le positionnement et la direction de l'avion par rapport au témoin.

--- QUESTION MT : Qu'est-ce que vous avez vu ? L'avion arrive et qu'est-ce qui se passe ?

--- REPONSE : J'étais arrivé ici avec mon ami.

--- Remarque de Mme KAYITESI : « On est arrivés ici avec mon ami. On venait de la buvette, et mon ami a dit : est-ce que cet avion ne serait pas celui du président ? »

--- QUESTION MT : Non, mais qu'est-ce qu'ils ont vu ? Qu'est-ce qui s'est passé dans le ciel ?

--- REPONSE : Ils ont vu une trainée de feu, la première a raté l'avion....

--- Remarque de Mme KAYITESI : « On a vu la première lumière. Celle-là a raté l'avion et la deuxième a touché l'avion, et directement, l'avion est tombé par terre. »

--- QUESTION : Alors elle venait d'où cette trainée de feu, est-ce qu'il peut nous l'indiquer ?

--- REPONSE : ... (inaudible)

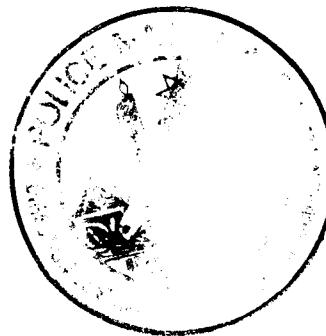
--- Remarque de Mme KAYITESI : « Ca venait comme si c'était derrière chez HABYALIMANA. »

--- QUESTION MT : Ici on ne peut pas voir ! Est-ce qu'il est capable de nous dire, par rapport à ça, si c'était à droite, à gauche, au fond là-bas ? Est-ce qu'il y a un moyen qu'il soit plus précis, indiquer la direction ?

--- REPONSE : A droite, derrière la résidence de HABYALIMANA.

--- QUESTION MT : On va essayer de positionner, de voir visuellement une direction globale. Là, je vais prendre un stylo. Là on imagine que c'est la trajectoire. Il va essayer de me montrer, par rapport à l'avion, la trajectoire dans le ciel ?

--- Le témoin prend le stylo et le positionne dans l'espace et effectue, avec celui-ci, un mouvement de bas en haut.



--- Suite du procès verbal d'exploitation de l'enregistrement vidéo de l'audition du témoin NGIRUMPATSE Pascal. -----

4

--- REPONSE : *C'est comme si le tir venait à sa rencontre.* -----

--- QUESTION MT : (montrant un point derrière eux) **Donc ça vient de là-bas ?** -----

--- REPONSE officiel local : *Non, il dit que ça vient d'en bas et que ça monte.* -----

--- Le témoin positionne sa main dans l'espace face à lui (signifiant la position de l'avion, et projette le stylo de son thorax jusqu'à sa main (signifiant la trajectoire du missile). -----

--- QUESTION MT : (il montre un endroit devant eux) **Est-ce que si on se met là-bas, à hauteur de l'avion, est-ce qu'il peut nous montrer la direction ?** -----

--- REPONSE : (il fait des gestes dans l'espace, simulant la trajectoire du missile) *C'est comme s'ils se sont rencontrés.* -----

--- Remarque de Mme KAYITESI : « *Ca venait de derrière la résidence de HABYALIMANA, et c'est comme si le tir allait rencontrer l'avion.* » -----

--- QUESTION NP : **Il faudrait dire d'où est-ce qu'il voit venir la trainée de feu...dans le ciel, qu'est-ce qu'il voit, où il voit la trainée de feu ?** -----

--- REPONSE : *La trainée de feu est montée comme si elle allait à la rencontre de l'avion... Elle venait de droite, (il montre le stylo à sa droite pointé vers le ciel et la mine de celui-ci orienté vers la gauche), à peu près au même niveau.* (Il montre la trajectoire du missile, matérialisé par le stylo, venant de la gauche en bas, jusqu'à l'avion, plus haut à droite, matérialisé par un carnet). -----

--- Remarque de Mme KAYITESI : « *Mais à peu près au même niveau. L'avion venait de là, mais ça montait comme si ça allait rejoindre l'avion.* » -----

--- QUESTION MT : **Vous en avez vu combien comme ça ?** -----

--- REPONSE : *Deux seulement.* -----

--- QUESTION MT : **Ils venaient de la même direction ?** -----

--- REPONSE : *Oui.* -----

--- QUESTION MT : **Combien de temps entre les deux ?** -----

--- REPONSE : *Une seule seconde entre les deux.* -----

--- QUESTION MT : **Comment cela se présentait ? Quelle couleur c'était, à quoi cela ressemblait ?** -----

--- REPONSE : *Rouge.* -----

--- Remarque de Mme KAYITESI : « *Rouge, normal, c'est ce que j'ai vu.* » -----

--- QUESTION MT : **Et il y avait de la couleur tout le long ?** -----

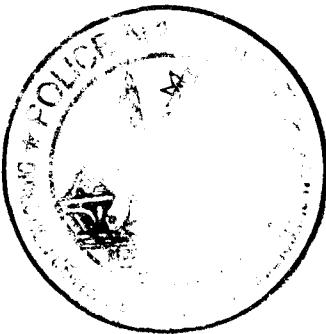
--- REPONSE : *J'ai vu la trainée de feu et directement il a touché l'avion.* -----

--- QUESTION MT : **Donc c'est une trainée de feu depuis le départ ?** -----

--- REPONSE : *J'ai vu la trainée et ça a touché l'avion.* -----

--- Remarque de Mme KAYITESI : « *Ca s'est allumé uniquement là.* » -----

--- QUESTION interprète : **Est-ce que ça s'est allumé quand ça s'est**



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

--- Suite du procès verbal d'exploitation de l'enregistrement vidéo de l'audition du témoin NGIRUMPATSE Pascal.

5-----

croisé ?

--- **REPONSE :** *Non, on a vu la lumière et le coup, ça s'est touché tout de suite. »*

--- **QUESTION :** **Qu'est-ce qu'il s'est passé avec la première trainée ?**

--- **REPONSE :** *Il est passé à côté.*

--- Remarque de Mme KAYITESI : « *La première est passée à côté et ne l'a pas touché. C'est la seconde qui l'a touchée.* »

--- **QUESTION :** **Il est passé à côté de l'avion ?**

--- **REPONSE :** *Oui.*

--- **QUESTION :** **Qu'est-ce qu'il s'est passé après, elle est passée où cette trainée ?**

--- **REPONSE :** *Je ne sais pas.*

--- **QUESTION :** **Et la deuxième ?**

--- **REPONSE :** *La deuxième à touché, et on a entendu une explosion. Le moteur s'est arrêté.*

--- Remarque de Mme KAYITESI : « *...parce qu'on a entendu une explosion et le bruit a cessé. Le moteur s'est arrêté et l'avion est tombé.* »

--- **QUESTION :** **Est-ce qu'il a vu à quel endroit ça a touché l'avion ?**

--- **REPONSE :** *Je ne l'ai pas vu.*

--- **QUESTION MT :** (il désigne une personne matérialisant l'avion) **Le monsieur représente l'avion. Est-ce que vous pouvez nous dire d'où venaient les tirs par rapport à l'avion ?**

--- MT demande au témoin de se positionner à l'emplacement d'où venaient les missiles par rapport à l'avion.

--- Le témoin se place au milieu de la route en montrant du bras, orienté vers la droite, la direction des missiles.

--- Le témoin avance, bras tendu pointé légèrement vers le haut, en direction d'un homme portant un appareil de mesure.

--- **QUESTION :** **Tout à l'heure, vous avez dit que les tirs venaient de la résidence d' « Abérimana ». Cela ne semble pas être la direction de la résidence. Est-ce que vous pouvez expliquer ?**

--- **REPONSE :** *Ca coïncide. (Il montre une direction dans le ciel) Suivant l'emplacement de l'avion et la direction des tirs. Il dit que l'avion était plus loin.*

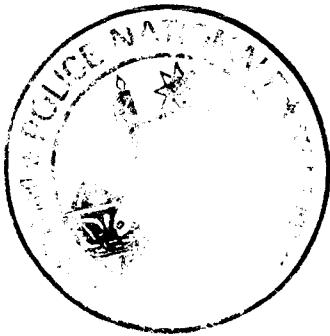
--- Remarque de Mme KAYITESI : « *Je vous ai dit que l'avion venait de MASAKA et que le tir venait dans ce sens, à sa rencontre, en passant au dessus de cet arbre d'avocats.* »

--- **QUESTION officiel local :** **Où se situe la résidence d' »Abérimana » ?**

--- **REPONSE :** (Il montre une direction de la main) *En dessous du camp militaire.*

--- Remarque de Mme KAYITESI : « *Au sud du camp militaire, en basde l'école EFOTEC, loin du quartier de KAJAGARI.* »

--- **QUESTION officiel local :** **Pour dire que les missiles provenaient de...**



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

--- Suite du procès verbal d'exploitation de l'enregistrement vidéo de l'audition du témoin NGIRUMPATSE Pascal. -----

6

(inaudible), c'est ça la provenance des trainées de feu, ou bien c'est là où les tirs ont touché l'avion ? -----

--- Remarque de Mme KAYITESI : « ...de la résidence de HABYARIMANA, est-ce parce que les lumières de tirs venaient de là-bas ou est-ce que c'est là que l'avion a été touché ? » -----

--- **REPONSE** : (inaudible) ... et c'est là qu'on a vu au dessus de... (inaudible) -----

--- Remarque de Mme KAYITESI : « Les lumières sont partis de chez lui et on le voit à hauteur que c'était au dessus de sa résidence. » -----

--- **QUESTION MT** : Les tirs venaient de face à l'avion, côté gauche de l'avion, de l'arrière l'avion ? -----

--- **REPONSE** : Devant. Ils allaient à l'encontre de l'avion. -----

--- Remarque de Mme KAYITESI : « Oui, dans ce sens. Ce n'était pas loin, même tout prêt. A l'époque, il n'y avait pas d'arbres. » -----

--- **QUESTION officiel local** : Est-ce que vous connaissez où se trouve la résidence du président ? Est-ce que ça venait de gauche ou de droite ? -----

--- **REPONSE** : Je dirais que c'était au milieu, ni de gauche, ni de droite. Ca venait de sa résidence, je ne peux pas dire si ça venait de l'intérieur car je n'étais pas là, mais c'était au milieu. -----

--- **QUESTION MT** : (il matérialise le missile par un stylo et l'avion par un carnet. Le stylo percute le carnet par l'arrière) Ca vient comme ça vers l'avion, de la résidence vers l'avion ? -----

--- **REPONSE** : Oui. D'après lui, les trainées partaient de chez « Abérimana », chez lui. -----

--- Intervention de l'officiel locale qui reprend l'interprète sur sa traduction : « ce n'est pas ce qu'il a dit. Il dit qu'il ne peut pas être précis... (inaudible).

--- **REPONSE** : Il ne peut pas préciser si c'est à gauche ou à droite. L'avion était à une basse altitude. -----

--- Remarque de Mme KAYITESI : « Je ne peux pas dire si c'était à gauche ou à droite mais c'est cet endroit là. Quand on voit l'avion d'ici, c'est qu'il est déjà à environ 50 mètres. » -----

--- **Fin de l'audition.** -----

--- Dont procès-verbal que signe avec nous, à dix-sept heures trente, Madame Françoise KAYITESI qui atteste de la fidélité de la traduction des propos enregistrés, hormis les remarques évoquées supra. -----

L'interprète

L'officier de police judiciaire

